

## **SECTEUR DE FORMATION 16 – MÉTALLURGIE**

### **CHAUDRONNERIE (DEP 5356)**

#### **TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation.....</b>	<b>1</b>
<b>Tableaux d'harmonisation intra-ordre .....</b>	<b>3</b>
Chaudronnerie et Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés .....	5
Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés et Chaudronnerie .....	6
Chaudronnerie et Ferblanterie.....	7
Ferblanterie et Chaudronnerie.....	8
Chaudronnerie et Montage structural et architectural .....	9
Montage structural et architectural et Chaudronnerie .....	10



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Chaudronnerie* (DEP 5356) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Chaudronnerie* (DEP 5356) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés (DEP 5308);
- Ferblanterie (DEP 5360);
- Montage structural et architectural (DEP 5299);

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : le tableau d'harmonisation intra-ordre.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

## **Tableaux d'harmonisation intra-ordre**





**Programme de provenance :** Chaudronnerie  
2016

**Programme de destination :** Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés  
2006

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Chaudronnerie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Chaudronnerie 2016 DEP 5356 19 compétences, 1 290 heures</b>		<b>Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés 2006 DEP 5308 19 compétences, 1 350 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
303986	Effectuer des opérations de manutention et de levage	305322	Manutentionner des pièces
303934	Effectuer des opérations de coupe et de gougeage	305343	Effectuer des coupes thermiques de profilés
303946	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position à plat	305368	Effectuer des assemblages thermiques à l'électrode enrobée
et			
303952	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position horizontale		
et			
304015	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position verticale		
303974	Fabriquer des pièces pour des composants de chaudronnerie	305355	Préparer des pièces

**Programme de provenance :** Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés  
2006

**Programme de destination :** Chaudronnerie  
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Chaudronnerie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés 2006 DEP 5308 19 compétences, 1 350 heures</b>		<b>Chaudronnerie 2016 DEP 5356 19 compétences, 1 290 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
305343	Effectuer des coupes thermiques de profilés	303934	Effectuer des opérations de coupe et de gougeage
et			
305355	Préparer des pièces		
<hr/>			
305368	Effectuer des assemblages thermiques à l'électrode enrobée	303946	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position à plat
<hr/>			
305368	Effectuer des assemblages thermiques à l'électrode enrobée	303952	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position horizontale
<hr/>			
305355	Préparer des pièces	303974	Fabriquer des pièces pour des composants de chaudronnerie
et			
305415	Façonner des pièces		
et			
305477	Réaliser des assemblages d'essai		

---

**Programme de provenance :** Chaudronnerie  
2016

**Programme de destination :** Ferblanterie  
2017

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Chaudronnerie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Ferblanterie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Chaudronnerie 2016 DEP – 5356 19 compétences, 1 290 heures</b>		<b>Ferblanterie 2017 DEP – 5360 25 compétences, 1 605 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction
303934	Effectuer des opérations de coupe et de gougeage	302733	Effectuer des coupes au plasma et par oxycoupage
303946	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position à plat	302743	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées
304015	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position verticale	302743	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées
304064	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position au plafond	302743	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées
303986	Effectuer des opérations de manutention et de levage	302843	Effectuer des opérations de manutention et de levage
303994	Utiliser de l'équipement d'accès	302824	Utiliser de l'équipement d'accès
254991	Se situer au regard des organismes de l'industrie de la construction	254991	Se situer au regard des organismes de la construction

**Programme de provenance :** Ferblanterie  
2017

**Programme de destination :** Chaudronnerie  
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Ferblanterie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Chaudronnerie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Ferblanterie 2017 DEP – 5360 25 compétences, 1 605 heures</b>		<b>Chaudronnerie 2016 DEP – 5356 19 compétences, 1 290 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction
302743	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées	303952	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position horizontale
254991	Se situer au regard des organismes de la construction	254991	Se situer au regard des organismes de l'industrie de la construction

**Programme de provenance :** Chaudronnerie  
2016

**Programme de destination :** Montage structural et architectural  
2005

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Chaudronnerie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Montage structural et architectural, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Chaudronnerie 2016 DEP 5356 19 compétences, 1 290 heures</b>		<b>Montage structural et architectural 2005 DEP 5299 22 compétences, 1 230 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction
303934	Effectuer des opérations de coupe et de gougeage	302664	Préparer des pièces
et			
303974	Fabriquer des pièces pour des composants de chaudronnerie		
303994	Utiliser de l'équipement d'accès	302674	Monter et utiliser des échafaudages
303964	Effectuer des travaux d'assemblage mécanique de matériaux métalliques et composites	302702	Effectuer des assemblages mécaniques
303934	Effectuer des opérations de coupe et de gougeage	302734	Couper des profilés ferreux et non ferreux
303946	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position à plat	302757	Effectuer des travaux de soudage
254991	Se situer au regard des organismes de l'industrie de la construction	302851	Se situer au regard des organismes de la construction

**Programme de provenance :** Montage structural et architectural  
2005

**Programme de destination :** Chaudronnerie  
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Montage structural et architectural peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Chaudronnerie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Montage structural et architectural 2005 DEP 5299 22 compétences, 1 230 heures</b>		<b>Chaudronnerie 2016 DEP 5356 19 compétences, 1 290 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	254992	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction
302664	Préparer des pièces	303934	Effectuer des opérations de coupe et de gougeage
et			
302734	Couper des profilés ferreux et non ferreux		
302757	Effectuer des travaux de soudage	303946	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position à plat
302757	Effectuer des travaux de soudage	303952	Souder à l'arc électrique avec électrodes enrobées en position horizontale
302664	Préparer des pièces	303974	Fabriquer des pièces pour des composants de chaudronnerie
et			
302702	Effectuer des assemblages mécaniques		
et			
302757	Effectuer des travaux de soudage		
302674	Monter et utiliser des échafaudages	303994	Utiliser de l'équipement d'accès
302851	Se situer au regard des organismes de la construction	254991	Se situer au regard des organismes de l'industrie de la construction